

## Rentrée 2020 – Information aux parents

### Fonctionnement de l'école et du collège Saint-Martial à compter de la rentrée 2020.

Conformément au protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage des élèves sont assouplies.

#### **Règles de distanciation physique.**

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les collégiens doivent porter un masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe. Les parents penseront à doter leurs enfants de plus de 11 ans de masques (2 par jour sont nécessaires, en privilégiant les masques lavables pour des raisons économiques et écologiques). L'établissement fournira des masques jetables aux élèves qui les auraient oubliés.

Remarque : le port du masque n'est pas obligatoire si un certificat médical de contre-indication est présenté.

Afin de limiter le brassage des élèves, des espaces extérieurs sont délimités par groupes (maternelle/CP, élémentaire CE/CM, collège).

#### **Application des gestes-barrière.**

Le lavage des mains est essentiel. Il doit être réalisé, au sein de l'établissement, a minima :

- à l'arrivée,
- avant le déjeuner,
- après les récréations,
- après être allé aux toilettes.

Ces lavages peuvent se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Les autres gestes-barrière restent de vigueur :

- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

Tous les professeurs et personnels sont dans l'obligation de porter un masque en présence des élèves dans les espaces clos et les espaces extérieurs.

### Organisation de la rentrée.

Les parents qui souhaitent accompagner leurs enfants pourront entrer dans l'établissement, munis d'un masque de protection, après nettoyage et désinfection des mains.

En maternelle, la rentrée reste échelonnée de 8 h 45 à 10 h. Les parents seront accueillis dans la cour de récréation (côté maternelle).

Les jours suivants, il est conseillé de limiter l'entrée des parents au sein de l'établissement pour les élèves de l'école élémentaire.

Afin d'éviter les regroupements de personnes, il ne sera pas effectué d'appel des élèves par les directrices.

- A l'école élémentaire, les élèves seront invités à rejoindre leur enseignant dans la grande cour de l'institution.
- Au collège, les listes des élèves seront affichées dans la grande cour. Les collégiens rejoindront leur professeur principal dans cette cour.

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

En pièces jointes se trouvent 3 documents à consulter :

- « Que faire en cas de symptômes de la COVID-19 ? »
- « Que faire si mon test COVID-19 est positif ? »
- « Que faire si je suis une personne contact d'un cas de COVID-19 ? »

A partir de la rentrée, la garderie de l'école débutera à 7h30 et jusqu'à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et 18h le vendredi. Au collège, l'étude après 16 h 50 est mise en place dès le 1<sup>er</sup> septembre, de 17 h 30 à 18 h 30 (vendredi 18 h).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, soyez assurés que nous mettons en place les conditions optimales, dans le respect du protocole national, afin d'assurer une rentrée sereine, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective pour votre (vos) enfant(s). Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Sylvie Colin et Florence Le Maître, le 28 août 2020